RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3 MB

Société à responsabilité limitée
au capital de 10000 euros
Siège so[redacted]

978 853 521 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 19/09/2023

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

M. Mikael BAROZZI demeurant [redacted]
Propriétaire de la totalité des 100 parts de 100 euros chacune composant le capital social de la Société 3 MB,

Associé unique de ladite société,

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 9 des statuts,

UNIQUE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de [redacted] à [redacted] à compter du 19/09/2023.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 4 - Siège social**
Le siège social est fixé à 217 Avenue du Fer à Cheval, 74340 SAMOENS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par [redacted]
sur le registre des décisions de l'associé unique.